



Conditions Générales d'Utilisation

A compter du 10 septembre 2018

SOMMAIRE.....	1
IMPORTANT.....	2
ARTICLE 1 : CONTEXTE.....	2
ARTICLE 2 : PRINCIPE GENERAL.....	2
ARTICLE 3 : LES CONDITIONS D'ADHESION PROGRAMME.....	3
ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ACCES AUX DIFFERENTS STATUTS DU PROGRAMME.....	3
ARTICLE 5 : CONDITION D'ACCES AUX AVANTAGES.....	4
ARTICLE 6 : DUREE DU PROGRAMME ET MODIFICATION DES CGU.....	5
ARTICLE 7 : OBTENTION DES AVANTAGES.....	5
ARTICLE 8 : COMMUNICATION NUMERIQUE.....	6
ARTICLE 9 INFORMATIONS ET DONNEES PERSONNELLES.....	7
ARTICLE 10 RESPONSABILITES :	8
ARTICLE 12 : LITIGES.....	9

IMPORTANT

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation du programme de fidélité « La Bonne iD » (ci-après « les CGU ») prennent effet à compter du 10 septembre 2018.

Les CGU constituent les principes généraux d'accès et de participation au programme de fidélité « La Bonne iD ». Toute personne adhérant audit programme de fidélité est réputée avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes CGU.

Le programme de fidélité « La Bonne iD » est mis en œuvre et géré par la société ECOLUTIS, Société par Actions Simplifiée au capital de 607 000 euros, dont le siège social se trouve au 2-4 rue Traversière, 75012 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 489 532 424.

ECOLUTIS est la filiale de SNCF Mobilités en charge de la gestion du service de covoiturage iDVROOM de SNCF Mobilités.

Du fait des évolutions possibles du programme de fidélité « La Bonne iD », ECOLUTIS se réserve la possibilité de modifier les CGU. Il vous est donc conseillé de vous référer régulièrement à la dernière version des CGU accessible sur <https://lp.idvroom.com/labonneid/cgv-labonneid>.

Par ailleurs si une ou plusieurs des stipulations des CGU sont déclarées nulles ou caduques par application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice définitive émanant d'une juridiction compétente, les autres stipulations resteront valables et appliquées.

Si l'Utilisateur remplit les conditions d'éligibilité, un emailing l'invitant à rejoindre le programme lui est envoyé afin de lui proposer d'adhérer au programme de fidélité « La Bonne iD ». Si l'utilisateur souhaite rejoindre le programme, il devra alors valider les présentes CGU.

ARTICLE 1 : CONTEXTE

Dans le cadre du service iDVROOM, ECOLUTIS souhaite récompenser les Utilisateurs de leur fidélité.

Pour cela, ECOLUTIS a mis en place à partir du 10 septembre 2018 le programme de fidélité « La Bonne iD » (ci-après le « Programme »).

ARTICLE 2 : PRINCIPE GENERAL

Le Programme permet aux Utilisateurs adhérents de bénéficier d'avantages dans les conditions déterminées aux présentes CGU. Les avantages dont ils bénéficient diffèrent selon leur statut d'adhérent et sont présentés à l'article 7 des présentes CGU.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ADHESION AU PROGRAMME

3.1. – L'adhésion au Programme est ouverte à tous les Utilisateurs répondant à l'ensemble des conditions décrites ci-dessous :

Les prérequis pour adhérer au Programme sont : un profil Utilisateur complété à 100% (nom, prénom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone) et un nombre minimum de trajets effectués sur le mois calendaire précédent, à savoir 4 trajets.

3.2. - Le Programme est réservé exclusivement aux Utilisateurs résidants en France Métropolitaine, Corse incluse.

3.3. - Ne sont pas concernés par le Programme : tous les utilisateurs iDVROOM des plateformes spécifiques Entreprises et Collectivités.

3.4. – Un même Utilisateur (même nom, prénom, date de naissance et coordonnées postales) ne peut adhérer qu’une seule fois au Programme. L’Utilisateur garantit l’exactitude de toutes les informations fournies sur la demande d’adhésion et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes. ECOLUTIS a la possibilité de procéder à toutes vérifications utiles et d’invalider l’adhésion au Programme.

3.5 - L’adhésion au Programme est gratuite.






3.6 – Tout Utilisateur souhaitant adhérer au Programme doit en faire la demande sur le site iDVROOM en complétant le formulaire : nom, prénom, adresse postale, code postal, ville, numéro de téléphone et en acceptant les dites CGU. Une fois l’adhésion enregistrée, l’Utilisateur reste adhérent même si au cours du programme, il n’est plus éligible à l’obtention des Avantages. S’il redevient éligible, son adhésion reste maintenue.

À tout moment, l’Utilisateur qui souhaite se retirer du programme de fidélité « La Bonne iD » peut en faire la demande (voir Article 6).

Tout Utilisateur dont la demande d’adhésion a été acceptée par ECOLUTIS devient adhérent au Programme (ci-après l’« Adhérent »).

ARTICLE 4 : CONDITIONS D’ACCES AUX DIFFERENTS STATUTS DU PROGRAMME

Le statut de l’Adhérent est déterminé en fonction du nombre de trajets effectués, du renseignement du profil et du nombre d’avis positifs selon le tableau ci-dessous :

	Profil non renseigné à 100%	Profil renseigné à 100%	Profil renseigné à 100% + 80% d’avis positifs
A partir de 20 trajets sur le mois	–		
De 12 à 19 trajets sur le mois	–		
De 4 à 11 trajets sur le mois	–		
Moins de 4 trajets sur le mois	–	–	–

ARTICLE 5 : CONDITION D'ACCES AUX AVANTAGES

L'accès aux Avantages du Programme (ci-après les « Avantages ») est déterminé en fonction du statut de l'Adhérent ou du nombre de trajets (50 et 100 trajets effectués dans l'année depuis la date d'entrée au Programme).

QUAND ?	QUOI ?	VROOMER OCCASIONNEL	VROOMER RÉGULIER	VROOMER CONFIRMÉ	AMBASSADEUR
Maintien dans le statut (3 mois consécutifs)		-	1 bon d'achat de 20€ avec enseigne partenaire	1 repas offert Restopolitain 3,60€ pour une valeur de 30€	2 repas offerts Restopolitain 7,20€ pour une valeur de 60€
Maintien dans le statut (6 mois consécutifs)		-	1 repas offert Restopolitain 3,60€ pour une valeur de 30€	1 bon d'achat de 40€ avec enseigne partenaire	1 coffret Smartbox d'une valeur de 29,90€
Maintien dans le statut (9 mois consécutifs)		-	1 coffret Smartbox Découvertes d'une valeur de 29,90€	1 coffret Smartbox d'une valeur de 39,90€	1 coffret Smartbox d'une valeur de 39,90€
Accession dans le statut pour la première fois		Un support téléphone pour véhicule	1 bon d'achat de 15€ avec enseignes partenaires	1 bon d'achat de 30€ avec enseignes partenaires	1 bon d'achat de 50€ avec enseignes partenaires
Accès – Bienvenue dans le programme	Un macaron « Je covoiture avec iDROOM »				
Nbre de trajets (50 / 100 dans l'année – depuis la date d'entrée dans le programme, quel que soit le statut)	Batterie de secours lumineuse marquée 20.31€ / Enceinte <u>Notos</u> 32.65€				

Ces Avantages au programme sont présentés, à titre indicatif, dans la grille ci-dessous, étant précisé que les Avantages proposés sont susceptibles d'évoluer, ce que l'Adhérent comprend et accepte expressément.

ARTICLE 6 : DUREE DU PROGRAMME – MODIFICATION DES CGU

Pendant la durée de son adhésion, l'Adhérent pourra profiter de tous les Avantages du Programme liés à son statut.

Le statut de l'Adhérent sera déterminé à chaque début de mois. L'Adhérent recevra, à ce titre, un email lui indiquant son évolution de statut dans le programme : maintien de niveau, hausse de niveau, baisse de niveau. Son statut est attribué pour le mois en-cours.

Dans le cas où l'Utilisateur n'effectue pas le nombre minimum de trajets requis (4 trajets) sur le mois calendaire, il ne bénéficie plus des avantages du programme « La Bonne iD » mais son adhésion reste maintenue. Dans le cas où l'Utilisateur effectue le ou les mois suivant(s) le nombre minimum de trajets, il bénéficie à nouveau des avantages d programme « La Bonne iD ». Sa réintégration au programme aura lieu automatiquement sans revalidation des CGU (hors changements de celles-ci).

L'adhésion au Programme est souscrite pour une durée indéterminée. Toutefois, l'Adhérent est en droit de cesser à tout moment de participer au Programme en notifiant sa décision par écrit au service client d'iDROOM à l'adresse suivante : labonneid@idvroom.com

Les conditions de l'Adhésion, de participation au Programme et des Avantages associés pourront être amenées à évoluer, ce que l'Adhérent comprend et accepte expressément.

D'une manière générale, SNCF Mobilités se réserve le droit de modifier les CGU. Les modifications des CGU feront l'objet, dans un délai raisonnable avant leur application d'une information des Adhérents par tout moyen. Les Adhérents conservent la possibilité de résilier leur participation à tout moment sur simple notification écrite au service client iDVROOM à l'adresse suivante : iDVROOM, 49 rue Lenepveu, 49000 Angers.

ECOLUTIS est en droit de mettre fin au Programme à tout moment sous réserve d'un préavis de 1 mois. Cette décision fera l'objet d'une information des Adhérents par tout moyen.

ARTICLE 7 : OBTENTION DES AVANTAGES

ECOLUTIS, filiale de SNCF Mobilités, ainsi que toutes sociétés partenaires feront parvenir à l'Utilisateur l'obtention de sa récompense dans un délai de 15 jours ouvrés à l'adresse postale indiquée.

ECOLUTIS se réserve le droit de contacter l'Adhérent pour obtenir confirmation de son identité ainsi que toute information nécessaire à l'obtention de son gain.

Dans le cas où l'adresse postale indiquée par l'Utilisateur est erronée, la société ECOLUTIS ainsi que ses partenaires ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation de la part de l'Adhérent.

L'Adhérent destinataire s'engage à remplir les principales obligations réglementaires suivantes :

- a) Se faire présenter les documents de livraison et s'assurer que l'envoi lui est bien destiné.
- b) Vérifier l'état des Objets (vérification extérieure et vérification du contenu du colis). Si le chauffeur n'a pas le temps d'attendre que ces contrôles soient effectués, le destinataire doit notifier sur le récépissé original du transporteur : « le chauffeur ne désire pas assister au déballage ».
- c) Accepter la livraison dès lors que les produits sont conformes à la commande (même s'il y a des dommages), en signant lisiblement le bon de livraison ou le récépissé de transport.
- d) En cas d'avaries, formuler des réserves écrites précises à la livraison sur le récépissé original du transporteur. Sont non recevables des réserves qui ne sont pas significatives, claires et complètes : ainsi les mentions « sous réserve de déballage » ou « sous réserve de casse » n'ont aucune valeur. Il est nécessaire de dater et signer les réserves.
- e) Confirmer ces réserves et adresser votre réclamation dans les 15 jours par courrier adressé à ECOLUTIS, 25 Rue Lenepveu – 49100 ANGERS, ou par e-mail à labonneid@idvroom.com.

Toute réclamation adressée à qui ne respecterait pas les règles ci-dessous empêchera le remplacement des produits détériorés ou manquants.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION NUMERIQUE

Chaque mois, l'Adhérent est susceptible de recevoir des e-mails liés au fonctionnement du Programme lui permettant de connaître la situation globale de son statut, l'incitant à réaliser des covoiturages, ainsi que des emails pour accéder à des informations logistiques concernant ses Avantages.

En adhérant au Programme, l'Adhérent accepte expressément de recevoir lesdits e-mails.

ARTICLE 9 : INFORMATIONS ET DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation applicable et notamment aux dispositions du Règlement Européen du 27 avril 2016, entré en vigueur le 25 mai 2018 et relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Adhérent est informé que les données à caractère personnel le concernant saisies ou modifiées par l'Adhérent lors de l'adhésion au Programme et dans le cadre du Programme feront l'objet d'un traitement.

Les informations obtenues des Adhérents sont les suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse postale
- Adresse email
- Numéro de téléphone

SNCF Mobilités, agissant en qualité de responsable du traitement, met en œuvre par le biais de sa filiale ECOLUTIS, des traitements de données à caractère personnel ayant les finalités suivantes :

- Gestion et animation commerciale des Adhérents
- Gestion du Programme (ex : comptabilisation des trajets, détermination du statut, information de l'Adhérent, etc.),
- Respect des obligations légales,
- Lutte contre la fraude (exemple : contrôles d'identité ou respect des conditions du Programme),
- Études statistiques visant notamment à améliorer le Programme,
- Réalisation d'enquête de satisfaction,
- Prospection auprès des Adhérents,
- Gestion des réclamations
- Gestion des commandes et livraisons des Avantages.

Les données collectées sont destinées à SNCF Mobilités et sa filiale ECOLUTIS et sont transmises, le cas échéant, aux partenaires, sous-traitants ou prestataires de SNCF Mobilités et/ou ECOLUTIS.

SNCF Mobilités, ECOLUTIS leurs partenaires, sous-traitants ou prestataires sont tenus à la confidentialité.

A l'exclusion des destinataires de données à caractère personnel mentionnés ci-dessus, SNCF Mobilités et sa filiale ECOLUTIS s'engagent à ne pas communiquer à des tiers, sous quelque forme que ce soit, les informations à caractère personnel en sa possession. Toutefois, dans certaines circonstances et notamment dans le cadre de procédures judiciaires ou fiscales, SNCF Mobilités et sa filiale ECOLUTIS peut être contrainte de communiquer à des autorités publiques les données à caractère personnel en sa possession. Sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Les Données sont collectées pendant une durée de 3 ans à compter de l'inscription.

Certaines de ces Données pourront être archivées afin d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat ou lorsque des obligations légales ou réglementaires le requièrent. L'accès aux Données archivées sera strictement réservé aux services concernés de SNCF Mobilités et/ou d'ECOLUTIS. Ces Données ne pourront être archivées que pendant le temps nécessaire à l'accomplissement de ces obligations légales ou réglementaires ou pour une durée n'excédant pas la durée légale de prescription de droit commun.

L'Adhérent dispose des droits suivants sur les Données personnelles le concernant :

- Droit d'accès
- Droit de rectification,
- Droit de suppression,
- Droit de retrait de votre consentement,
- Droit à la limitation du traitement,
- Droit à l'effacement,
- Droit d'opposition au traitement,
- Droit à la portabilité de vos données.

Pour le désabonnement aux emails de prospection commerciale, le droit d'opposition peut également s'exercer :

[- En cliquant sur le lien situé en bas des courriers électroniques « Pour ne plus recevoir de messages de notre part, il vous suffit de cliquer ici ».

Cette demande est prise en compte instantanément par un robot et est confirmée par une page HTML reprenant l'adresse désinscrite. Si cette page ne s'affiche pas il se peut que la demande ne soit pas prise en compte. L'Utilisateur est alors invité à effectuer à nouveau l'opération.

Vous pouvez exercer vos droits en envoyant un email et une copie de votre pièce d'identité à l'adresse : support@idvroom.com

Vous pouvez également adresser via cette adresse email des directives à SNCF Mobilités afin de définir les conditions post-mortem d'utilisation, de conservation et de communication de vos Données à caractère personnel. Les directives données par l'Utilisateur ont un effet limité aux Données collectées par SNCF Mobilités par le biais de sa filiale ECOLUTIS lors de l'adhésion au Programme et dans le cadre du Programme.

Enfin, vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.

Le Délégué à la protection des Données est joignable à l'adresse suivante : dpo@idvroom.com

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

11.1 - Responsabilité de SNCF Mobilités/ECOLUTIS - Les Avantages fournis aux Adhérents le sont dans le cadre présentes CGU. SNCF Mobilités et sa filiale ECOLUTIS ne saurait être responsable en cas de perte, de destruction partielle ou totale ou de retard d'acheminement d'Avantages ou d'autres documents imputables notamment aux services postaux.

D'une manière générale, ECOLUTIS assure, au titre d'une obligation de moyens, la gestion du Programme, ainsi que la fourniture des Avantages associés dans la limite fixée par les ressources techniques disponibles. Dans ce cadre, SNCF Mobilités et ECOLUTIS ne pourront être tenue

responsable des carences dans leur fourniture si celles-ci sont imputables à l'Adhérent, au fait d'un tiers non placé sous leur contrôle, ou à tout cas de force majeure. SNCF Mobilité et ECOLUTIS ne sauraient notamment être tenue pour responsable de l'encombrement des réseaux de communication.

11.2 - Responsabilité de l'Adhérent - L'Adhérent assume l'entière responsabilité de l'utilisation, des Avantages proposés dans le cadre du Programme.

L'Adhérent est tenu de maintenir une adresse email et une adresse postale valide durant toute la durée de son adhésion afin de bénéficier de l'ensemble des Avantages du Programme et recevoir les communications relatives à la gestion du Programme.

Il est rappelé que les Avantages sont au bénéfice exclusif de l'Adhérent et ne peuvent être transférés à des tiers.

L'Adhérent répond à l'égard des tiers - des conséquences de sa participation au Programme.

Tout manquement aux CGU par un Adhérent, toute utilisation abusive ou frauduleuse des Avantages, toute falsification des informations communiquées ainsi que tout comportement préjudiciable (fraude, tentative de fraude, etc.) de l'Adhérent aux intérêts de SNCF Mobilités, d'ECOLUTIS et/ou de leur personnel pourra entraîner la résiliation, sans préavis ni indemnité, de l'adhésion de l'Adhérent au Programme. Cette résiliation s'opèrera sans préjudice de toute possibilité d'actions de SNCF Mobilités et/ou d'ECOLUTIS.

ARTICLE 11 : LITIGES

Les présentes conditions sont régies par le droit français. Les Parties conviennent, qu'en cas de différend sur la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou la résiliation des présentes conditions, elles s'efforceront de parvenir à un règlement amiable.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait être trouvée, les Parties conviennent de soumettre tout litige relatif à la validité, l'interprétation. L'exécution et/ou la résiliation des présentes conditions, au tribunal compétent du ressort de la Cour d'Appel de Paris.